

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Laeticia LELUE, Patricia LUCAS, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Coralie RAMBAUD, Béatrice VALADE.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Vote des comptes de gestion 2021.
- Vote des comptes administratifs 2021.
- Vote des taxes.
- Réalisation d'un emprunt.
- Vote des Budgets primitifs 2022.
- Vote des subventions aux associations.
- Travaux de la MAM : demande de subventions.
- Espace multi sports : demande de subventions.
- Demande de subvention « amendes de police ».
- Avenant à la convention avec la Région pour l'organisation du transport scolaire.
- Convention avec le Sydev pour la pose de projecteurs sur l'antenne relais.
- Convention avec la commune de Maillezais pour les travaux de la réserve incendie de Civray.
- Convention avec Multi-Services.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux.
- Le point sur le projet de Fibre optique.
- Le point sur la saison touristique.
- Compte-rendu de la commission « Enfance-Jeunesse ».
- Compte-rendu de la commission « Culture-Patrimoine ».
- Projet proposé par l'association « Devise » : aménagement arboré.
- Elections.

Questions diverses.

Mme Patricia LUCAS est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

Mr le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour : cela concerne une convention avec le Conseil Départemental en vue des travaux d'aménagement de sécurité le long de la RD 25 : accord du conseil municipal à l'unanimité.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Budget communal : Vote des comptes de gestion 2021 :**

Le compte de gestion communal 2021 établi par le Receveur Municipal est approuvé avec 13 voix pour et 1 abstention par le conseil municipal.

➤ **Budget Tourisme : Vote du compte de gestion 2021 :**

Le compte de gestion « tourisme » 2021 établi par le Receveur Municipal est approuvé avec 13 voix pour et 1 abstention par le conseil municipal.

➤ **Budget communal : vote du compte administratif 2021**

Après présentation des opérations comptables de l'année 2021, Mr le Maire quitte la séance pour que les membres du conseil municipal passent au vote qui donne : 1 abstention et 12 voix POUR.

Dépenses de fonctionnement :	625 752.69 €	Dépenses d'investissement :	209 748.63 €
Recettes de fonctionnement :	953 286.42 €	Recettes d'investissement :	192 916.90 €
Résultat de fonctionnement :	327 533.73 €	Résultat d'investissement :	- 16 831.73 €

Résultat de clôture : 310 702 €

➤ **Affectation du résultat :**

Les résultats de fonctionnement de 2021 sont affectés comme suit :

- ↳ 242 979.73 € seront affectés en recettes d'investissement au compte 1068
- ↳ 84 554.00 € seront reportés en fonctionnement au compte 002.

➤ **Budget tourisme : vote du compte administratif 2021 :**

Après présentation des opérations comptables de l'année 2021, Mr le Maire quitte la séance pour que les membres du conseil municipal passent au vote qui donne : 13 voix POUR.

Dépenses de fonctionnement :	67 798.19 €	Dépenses d'investissement :	34 163.20 €
Recettes de fonctionnement :	115 729.84 €	Recettes d'investissement :	58 982.48 €
Résultat de fonctionnement :	47 931.65 €	Résultat d'investissement :	24 819.28 €

Résultat de clôture : 72 750.93 €

➤ **Vote des taxes communales 2022 :**

Mr le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur l'évolution des taxes pour l'année 2022. Le conseil municipal décide avec 2 voix CONTRE et 12 voix POUR de maintenir les taux comme suit :

Taxe sur le foncier bâti :	35 %
Taxe sur le foncier non bâti :	59.81 %.

➤ **Réalisation d'un emprunt :**

Mr le Maire rappelle qu'en raison du manque de fonds publics, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 200 000 € afin de financer la construction de la halle sur la place du port. Il fait part des propositions financières reçues de plusieurs banques ; le conseil municipal porte son choix sur le crédit agricole qui propose un taux de 1.40 % pour une durée de 10 ans (échéances trimestrielles).

➤ **Budget Communal : Vote du Budget Primitif 2022 :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présentation du BP communal comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement avec :	726 564.00 €
Dépenses et recettes d'investissement avec :	748 078.73 €

➤ **Budget Tourisme : vote du Budget Primitif 2022 :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présentation du BP « tourisme » comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement avec :	109 772.65 €
Dépenses et recettes d'investissement avec :	68 839.28 €

➤ **Vote des subventions aux associations :**

Les membres de la commission des finances demandent le report de cette délibération.

➤ **Travaux de la MAM : demande de subvention :**

Mr le Maire fait savoir que, suite au contrôle de ces locaux par les services de la PMI, des travaux de mise aux normes et de sécurité (remplacement de la clôture existante, ajout d'un volet, agrandissement de la cour) doivent être réalisés rapidement. Afin de pouvoir financer ces travaux imprévus, le conseil municipal sollicite l'aide financière de la CAF à hauteur de 40 %. En attendant que ces travaux puissent être réalisés par une entreprise, une réhausse provisoire sera installée.

➤ **Espace Multi-Sports : demande de subventions :**

Mr le Maire fait savoir qu'un projet de réalisation d'un terrain multi sports est envisagé sur l'ancien terrain de tennis. Avant de valider cet investissement, le conseil municipal souhaite connaître les attentes des jeunes de la commune et sollicite l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 20 000 € et de fonds de l'Etat dans le cadre de la dotation Paris 2024. Un chantier participatif composé de parents, de jeunes, et de membres du conseil municipal, est envisagé pour nettoyer ce terrain actuellement recouvert de sable.

➤ **Demande de subvention « amendes de police » :**

Mr le Maire rappelle que le Conseil Départemental répartit le produit des amendes de police pour financer des aménagements de sécurité routière dans les communes. Mr le Maire propose de solliciter cette subvention afin de sécuriser l'accès aux parkings du cimetière, la sortie de la cour d'école, les piétons et les riverains du quartier St Nicolas par l'installation d'un radar pédagogique : accord du conseil municipal.

➤ **Avenant à la convention avec la Région pour l'organisation du transport scolaire :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prolonger la convention actuelle de 12 mois.

➤ **Convention avec le SYDEV pour la pose d'un projecteur sur l'antenne-relais :**

Le devis reçu relatif au remplacement et à la pose d'un projecteur sur le pylône téléphonique s'élève à 8 193 € : le conseil municipal estime ce montant trop élevé et demande la repose de l'ancien projecteur. Un nouveau devis va être demandé auprès du sydev.

➤ **Convention avec la commune de Maillezais pour les travaux de réserve incendie de Civray :**

Mr le Maire présente une convention qui officialise l'engagement des deux communes avant de réaliser et de financer ces travaux à parts égales : le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

➤ **Convention avec Multi-Services :**

Mr le Maire fait part de la proposition de partenariat entre Multi Services et la municipalité. Cet engagement n'entraînerait pas de cotisation ni de subvention annuelle mais pourrait apporter un service ponctuel de mise à disposition de personnel communal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de ladite convention.

➤ **Convention avec le Conseil Départemental avant les travaux de sécurité de la RD 25 :**

Mr le Maire rappelle les travaux d'aménagement de sécurité qui vont être effectués en bordure de la RD 25 entre le bourg et le lieu-dit « Le Pont de la Route ». Ce cheminement étant réalisé sur le domaine public départemental, il convient pour autoriser ces travaux et définir les modalités liées à l'entretien de cet aménagement, de signer une convention entre le Conseil Départemental et la Commune : le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de ladite convention. Pour information ces travaux devraient être réalisés avant le 30 juin 2022 par l'entreprise Rineau.

Considérant la vitesse excessive des véhicules qui passent au « Pont de la Route », le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie de bourg est proposé.

2) Informations diverses :

- Le point sur les travaux :

- les travaux de toiture du hall du centre d'hébergement ont été réalisés. Le menuisier et l'électricien vont pouvoir intervenir (selon l'occupation du centre d'hébergement) pour finaliser ce chantier.
- la halle du port : ce chantier évolue selon le planning établi.
- le remplacement de la chaudière est prévu la semaine prochaine.

- Le point sur le projet de la Fibre optique : le déploiement de la Fibre optique dans le site classé du Marais Poitevin est actuellement suspendu en raison de discussions avec la DREAL sur les modalités d'application du code de l'environnement.

- Le point sur la saison touristique : - la réouverture du terrain de camping et de l'embarcadère est effective depuis le 1^{er} avril avec le même personnel que l'année dernière.

Un food-truck « Glaces à l'Italienne » devrait s'installer sur la place du port tous les jeudis durant les vacances.

La « guinguette-crêperie » de Mr Chevolleau devrait être opérationnelle à partir du 15 mai.

- Compte-rendu de la commission « Enfance-Jeunesse » : durant cette réunion ont été évoqués :

- la rencontre avec les jeunes (entre 8 et 17 ans) prévue le 8 avril suite à l'envoi d'environ 90 invitations. Cette soirée d'échanges sera l'occasion de connaître les projets des jeunes : chantiers participatifs, foyer de jeunes, jeux divers...
- le passage des scouts en juin avec collecte de matériel scolaire pour les familles en difficultés (voir partenariat avec l'école).

- Compte-rendu de la commission « Culture-Patrimoine » : cette réunion a été reportée, l'ordre du jour portera sur l'organisation de la bibliothèque, le cinéma de plein-air, le patrimoine (référencement et création d'un chemin de petite randonnée).

- Projet proposé par l'association « Devise » : aménagement arboré : Mr le Maire donne lecture de la fiche de présentation du projet. Se pose la question de l'entretien de cet espace après sa réalisation. Un échange entre les partenaires est indispensable pour en savoir plus.

- Les élections : rappel des horaires et des obligations à respecter.

- **Compte-rendu de la commission « Animations-Fêtes-Loisirs-Sport »** : Une réunion de préparation des conviviales a eu lieu le 6 avril en présence des présidents d'associations. Les rencontres sur le port auront lieu tous les dimanches matin entre fin juin et fin août. La municipalité se réserve le 1^{er} dimanche de juillet et le dernier dimanche d'août, afin d'animer la place du port par un marché « Arts et Saveurs ».

Lorsque le calendrier sera définitif, un flyer sera réalisé.

Un guide des conviviales sera réalisé pour que les nouvelles associations sachent comment s'organiser.

Un moment convivial entre les élus et les agents communaux est de nouveau évoqué.

Un marché de Noël aura lieu le 27 novembre.

Cérémonie du 8 mai : une célébration religieuse étant prévue ce jour, un élu propose d'avancer la cérémonie patriotique : proposition non retenue par l'assemblée.

Le Tour de l'Avenir (course de jeunes cyclistes), passera à Maillé le samedi 20 août en début d'après-midi : voir pour l'animation.

- **Affaires en cours :**

- **SIECO** : Mr le Maire fait savoir qu'il a rencontré Mr Ménadier, propriétaire du site, au sujet de la sécurité de l'ancienne usine. Ce site qui est toujours en vente et pourrait idéalement être pris en charge par un bailleur.

- **BILLAUD** : Mr le Maire fait savoir qu'il a rencontré des agents de l'UDAF, chargé de la tutelle, afin d'évoquer le comportement et l'avenir de l'intéressé. Pour info, le cheval divaguait encore sur la route départementale il y a peu. Les rochers posés sur le halage ayant été déplacés, des bornes avec cadenas forestiers vont être installés.

- **Venelle** : dossier en cours traité entre les avocats.

3) Questions diverses :

- Ecole Publique : le résultat de l'enquête menée auprès des familles est défavorable à l'éventuel regroupement des écoles Maillé-Maillezais et Souil.

- Le projet de création d'une équipe de bénévoles pour l'entretien du cimetière est relancé.

- Chemin de St Jacques : Passage d'un bourdon breton le 4 août : quelle animation prévoir ? privée ou publique ?

- Assainissement non collectif : le contrôle réalisé par la ccvs est passé à 110 € depuis le 1^{er} mars.

- FDGDON : l'article complémentaire mettant en garde contre la leptospirose est paru dans 1/3 des bulletins municipaux : cette information importante sera renvoyée aux communes concernées par la référente du GIDON.

- Le miroir situé à la sortie du lotissement dans la rue de la Fraignais est à remplacer.

- Une réunion de la commission « urbanisme » sera organisée après les vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

